Une charte pour protéger et renforcer la présence des arbres : de nombreuses ressources pour accompagner cette charte

1 million, c’est le nombre d’arbres dans la métropole nantaise. Pour préserver et développer ce capital vert, les élus ont adopté une charte destinée à la fois à reconnaître leur rôle essentiel pour le climat, la biodiversité et notre santé, et à mieux les prendre en compte dans les projets d’aménagement.

Rues, parcs, bois, forêts, bocage ou marais… Les arbres sont omniprésents dans nos paysages et dans nos vies. La métropole nantaise en compte un million, pour 680 000 habitants. Les élus des 24 communes ont décidé de s’engager concrètement pour préserver ce patrimoine arboré et contribuer à développer un territoire plus vert. Réunis vendredi 12 avril 2024 en conseil métropolitain, ils ont adopté une charte dont l’ambition est de « changer notre regard sur les arbres ». « Ils sont encore trop souvent perçus comme des obstacles, alors que ce sont des atouts », explique Jacques Garreau, vice-président chargé de la métropole nature et de la végétalisation.

Coordonnées

Nantes Métropole
Documents
Délibération pour l'adoption de la charte métropolitaine des arbres et de l'outil Barème VIE/BED

Délibération du 12 avril 2024 au conseil métropolitain de Nantes Métropole pour l'adoption de la charte métropolitaine des arbres et de l'utilisation de l'outil Barème VIE/BED d'évaluation de la valeur des arbres.

La politique de l'arbre proposée au travers de la charte métropolitaine s'inscrit dans la politique publique Nature et Biodiversité et vient compléter et renforcer les autres politiques publiques : PCAET, santé publique ; elle vient également confirmer les arbres, les haies et les boisements comme des ingrédients de la ville et du territoire, et en espace, proposer de nouveaux modes de faire, compatibles avec les politiques publiques du logement, de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités, des espaces publiques et du patrimoine bâti.

La présente délibération porte sur trois points :

1) l'approbation et le soutien apporté :

> à la Déclaration des droits de l'arbre proposée par l'association ARBRE

> à l'action en faveur d'une loi sur les arbres hors forêt portée par l'association ARBRES et le CAUE 77

2) l'adoption de la charte métropolitaine des arbres

3) l'adoption du barème d'évaluation de la valeur des arbres VIE/BED

Informations complémentaires

Thématiques
Arbres / Forêts
Auteur
Nantes Métropole (44)
Écrit le
2024
Date de publication
2024
Consulter la ressource

Nantes Métropole

CONSEIL METROPOLITAIN DU 12 AVRIL 2024

Délibération n° 2024-40

06 - Charte métropolitaine des arbres

Date de la convocation : 5 avril 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PINEAU

Présents : 90

Absents et représentés : 7

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme BENATRIF Marie-Annick), Mme EL HARY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. GROLIER Patrick (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à Mme COPPEY Mahdi), M. PETIT Pompée (pouvoir à Mme VITOUX Marie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. TORRES Emmanuel (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony)

Absent : 1

Mme GUERRIAU Christine

Nantes Métropole
Conseil du 12 avril 2024

1

Autres documents
Benchmark des chartes de l’arbre - Nantes Métropole
Barème de valeur de l’arbre - Guide pour les instructeurs
Charte métropolitaine des arbres : synthèse (chiffres clés, enjeux, règle 3/3/300, 24 engagements)
Benchmark des chartes de l’arbre - Nantes Métropole

Dans le cadre de la rédaction de sa Charte métropolitaine de l'arbre, la Métropole de Nantes a réalisé en 2022 un benchmark des chartes de l'arbre existantes parues en France depuis 1995.

Préambule : C’est quoi une charte ?

Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, une charte est une règle fondamentale, un ensemble de principes fondamentaux d'une institution officielle.

Pourquoi une charte ?

Si les collectivités ont une telle propension à élaborer leur charte de l’arbre, c’est sans doute pour les raisons suivantes :

- les arbres sont les parents (très) pauvres de notre législation ; les collectivités territoriales les plus sensibilisées se sentent donc dans l’obligation de pallier aux lacunes de la loi en proposant des us et coutumes locaux favorables aux arbres ;
- les arbres, et la nature de façon générale, sont les (grands) délaissés de notre société ; ils subissent donc de nombreuses atteintes et préjudices qui sont signes au mieux de méconnaissance, sinon de mépris, voire de détestation ;
- une charte de l’arbre est un objet politique identifié que les collectivités utilisent pour énoncer leur politique de l’arbre
- une charte de l’arbre est donc un outil de sensibilisation, d’acculturation et de mise en commun des

bonnes pratiques

Ce travail a pour but d’alimenter et de structurer les chartes métropolitaine et communale et de tirer bénéfice des bonnes idées mises en œuvre par ailleurs. Ces chartes ont été choisies selon une recherche internet simple, en se basant sur le document de synthèse de Plante & Cité « Prendre soin des arbres en ville, pour une approche transversale » paru en septembre 2022 ainsi qu’en se basant sur les ouvrages de la bibliothèque de la Direction Nature et Jardins.

Seules les dernières versions des chartes ont été analysées et non les versions précédentes (par exemple Montpellier ou le Grand Lyon).

L’analyse a porté sur plusieurs critères.

Chaque critère a été évalué selon une grille, matérialisée par un nuancier de couleurs.

Les critères utilisés :

- la pertinence et le détail des informations présentées
- la qualité de la mise en forme
- la mention des sources / références
- l’antériorité de la charte
- l’ampleur de la charte (comptabilisé en nombre de pages)
- la diversité et l’exhaustivité des thèmes traités
- le type d’organisme ayant conçu la charte, la population concernée (nombre d’habitants), la portée du document, le degré de participation citoyenne et l’empreinte politique

Informations complémentaires

Thématiques
Arbres / Forêts
Auteur
Nantes Métropole (44)
Écrit le
2024
Date de publication
2022
Consulter la ressource

Barème de valeur de l’arbre - Guide pour les instructeurs

La métropole de Nantes a édité un guide à l'attention des instructeurs des services urbanisme et/ou agents des espaces verts, le sujet du barème de valeur des arbres étant « un nouveau sujet d’instruction pour de nombreuses communes ».

Ce document présente tout d’abord le barème de la valeur des arbres et rappelle les différentes dates de son adoption par les différentes communes de la métropole. En effet, l’extension du barème aux 24 communes de la métropole doit intervenir avec l’approbation de la modification n°2 du PLUm prévue en

mars 2025.

Ensuite, le document explique, pas à pas, à l’instructeur sa mise en œuvre. Elle rappelle la définition d’un arbre, indique où trouver le prix de vente de référence en pépinière, comment interpréter le critère « emplacement dans la commune » à l’aune du zonage du PLU, comment mesurer l’arbre…

Il donne aussi des conseils pour formaliser les premiers échanges puis, au moment de l’instruction, rappelle les documents qui peuvent être demandés, indique que faire en cas d’erreurs dans l’évaluation. Il donne aussi des exemples de formulation type dans le cas de dossiers incomplets. Différents cadres (certificat d’urbanisme, déclaration préalable de division) et cas de figure (cas d’un arbre abattu avant le dépôt d’une ADS) sont abordés.

Informations complémentaires

Thématiques
Arbres / Forêts
Auteur
Nantes Métropole (44)
Écrit le
2024
Date de publication
2024
Consulter la ressource

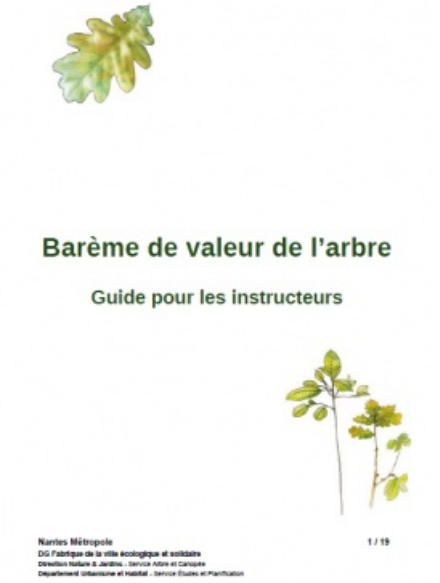

Charte métropolitaine des arbres : synthèse (chiffres clés, enjeux, règle 3/3/300, 24 engagements)

Ce document de 20 pages présente les chiffres clés du patrimoine arboré de la métropole, les grands enjeux, les 24 engagements de la charte ainsi que la règle des 3/30/300

Nantes métropole a voté une Charte de l'arbre à l'échelle de la métropole, pour mieux préserver, accroître et valoriser l'arbre sous toutes ses formes (arbres en ville, haies et forêts).

Coconstruite avec les 24 communes, les professionnels et les associations, elle marque une volonté politique de considérer l'arbre comme un allié pour le territoire et met en pratique la règle des 3/30/300*.

1 million, c’est le nombre d’arbres dans la métropole nantaise. Pour préserver et développer ce capital vert, les élus ont adopté une charte destinée à la fois à reconnaître leur rôle essentiel pour le climat, la biodiversité et notre santé, et à mieux les prendre en compte dans les projets d’aménagement. « Ils sont encore trop souvent perçus comme des obstacles, alors que ce sont des atouts », explique Jacques Garreau, vice-président chargé de la métropole nature et de la végétalisation.

La Charte métropolitaine de l'arbre est composée de trois ressources en téléchargement :

- une version synthèse (objet de la présente fiche de ressource)

- une version détaillée à l'attention des acteurs et des professionnels.
- et un formulaire d'engagement.

* La règle des 3/30/300 est une approche pour un urbanisme favorable à la santé, pensée par des chercheurs au niveau international (Barcelone, Québec). Il s'agit de :
- voir 3 arbres de chez soi
- habiter dans un quartier ayant 30 % de couvert arboré
- vivre à 300 mètres d'un espace vert / îlot de fraîcheur.

Informations complémentaires

Thématiques
Arbres / Forêts
Auteur
Nantes Métropole (44)
Écrit le
2024
Date de publication
2024
Consulter la ressource

Liens utiles
Plus d'infos sur metropole.nantes.fr